RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB Vines

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros

Siège social : [redacted]

Société en formation

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Antoine ETIENNE, demeurant [redacted]
- Monsieur Benoit ETIENNE, demeurant [redacted]

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée AB Vines au capital de 7 500 euros, dont le siège social est [redacted] et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

- Monsieur Antoine ETIENNE, demeurant [redacted]
- Monsieur Benoit ETIENNE, demeurant [redacted]

Monsieur Antoine ETIENNE et Monsieur Benoit ETIENNE disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Antoine ETIENNE et Monsieur Benoit ETIENNE acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de leurs fonctions, Monsieur Antoine ETIENNE et Monsieur Benoit ETIENNE auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Signé en la forme électronique à la date figurant sur les signatures.

Antoine ETIENNE	Benoit ETIENNE
[redacted]	[redacted]